

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Plan d'épandage de digestat R&D BIO ENERGY

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

R&D BIO ENERGY

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RABOURDIN Hubert

RCS / SIRET

8 4 3 2 2 0 5 6 7 0 0 0 1 3

Forme juridique

SAS, société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
-26.b) Stockage et épandages de boues et d'effluents.  Autres nomenclatures (ICPE): 2781-1-c 4310-2	- Pour un flux d'azote supérieur à 10 t/an, le plan d'épandage de digestat sera soumis à autorisation sous la rubrique IOTA n°2.1.4.0 : Flux d'azote prévu égal à 36,8 tonnes  Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale. Capacité : 29 t/j => DC Gaz inflammables catégorie 1 et 2. Capacité : 3 tonnes => DC

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

M Hubert RABOURDIN, MME Estelle RABOURDIN et M Charles DECREPT ont le projet de créer une unité de méthanisation sur la commune de QUIERS. Actuellement ces trois agriculteurs sont également à la tête d'exploitations céréalières.

L'unité de méthanisation valorisera des matières végétales agricoles : déchets végétaux en provenance des coopératives (issus de céréales, pellets et pulpes de betteraves) et de la brasserie RABOURDIN (drèches) ainsi que des CIVE cultivées sur les exploitations des associés. 10 900 tonnes de produits seront traités par an pour permettre la production de méthane injecté dans le réseau et de digestat.

9 800 m3 de digestat seront produits chaque année et épandus sur le parcellaire des trois exploitations des associés : L'exploitation de Mme Estelle RABOURDIN, la SCEA GALLON et la SCEA CHAPENARD. La Surface potentiellement épandable est de 805,7 ha.

## 4.2 Objectifs du projet

- Création d'une unité de méthanisation
- Transformation de matières végétales brutes en biogaz et en matière fertilisante
- Production d'un digestat, permettant de diminuer le recours aux engrais minéraux

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'une installation composée de 4 grandes parties :

- Des ouvrages de stockage pour les intrants,
- une unité de méthanisation avec un digesteur et un post-digesteur,
- une unité d'épuration de biogaz en biométhane,
- une lagune de stockage de digestat sur le site de méthanisation.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'unité de la SAS R&D BIO ENERGY se déroulera ainsi :

- Réception des matières entrantes sur site avec stockage dans des ouvrages dédiés :
  - o Stockage des intrants humide : 3 cases de 80mx30m ;
  - o Stockage des jus d'ensilage : 1 cuve de 80m<sup>3</sup> ;
  - o Stockage des intrants secs : bâtiment fermé.
- Incorporation dans le digesteur à l'aide d'une trémie d'incorporation et d'un appareil qui broie et pré-mélange l'alimentation liquide et solide avant de l'incorporer ;
- Stockage du biogaz dans les gazomètres couvrant le digesteur et le post-digesteur ;
- Epuration du biogaz en biométhane grâce à l'unité dédiée composée d'un système de filtration à charbon actif et d'un système d'épuration effectuée par des membranes ;
- Stockage du digestat liquide dans une lagune étanche entourée d'un merlon et clôturée;
- Stockage du digestat solide dans un bâtiment fermé ;
- Epandage du digestat sur le parcellaire agricole des parcelles mises à disposition.

Remarque : Après purification, GRTgaz réalise l'analyse qualitative et quantitative du biométhane et l'odorise avant son injection dans le réseau de transport. GRTgaz est propriétaire du poste d'injection. Ce dernier n'est pas intégré dans le fonctionnement de l'exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une déclaration initiale le 02/07/2019 pour les rubriques suivantes :

- Déclaration sous la rubrique 2781-1 (ICPE) : < 30 t/jour de matières entrantes d'origines agricoles et agroalimentaires
- Déclaration sous la rubrique 4310-2 (ICPE) : <10 tonnes e gaz inflammables catégorie 1 et 2

Ce projet a fait l'objet d'une demande de complément par la DRIEE notamment une demande d'examen au cas par cas, le plan d'épandage relevant de la rubrique N°2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à la loi sur l'eau (IOTA) : flux total d'azote de plus de 10 tonnes par an.

Les exploitants prévoient également le dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement courant 2022.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tonnage journalier d'intrants	29 tonnes/jours
Capacité maximale de production de l'installation	185 Nm <sup>3</sup> /h
Surface mise à disposition par les tiers	834,8 ha
Surface potentiellement épandable	805,7 ha
Quantité de digestat épandue	9 800 m <sup>3</sup>
Dont liquide et solide	7 840 m <sup>3</sup> (80%) et 1 960 (20%)
Quantité d'azote épandue avec le digestat	36,8 tonnes

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Site d'exploitation :  
R&D BIO ENERGY  
Hameau de la Fermeté  
77540 QUIERS

Parcelles d'épandage (77) :  
ANDREZEL  
BERNAY VILBERT  
La CHAPELLE-IGER  
MONTIGNY-LENCOUP  
QUIERS

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'unité de méthanisation et son fonctionnement, n'est pas modifiée. Elle a fait l'objet d'une déclaration en 2019.

L'épandage sera réalisé sur les parcelles mises à disposition par trois exploitations tiers : L'exploitation de Mme Estelle RABOURDIN, la SCEA GALLON et la SCEA CHAPENARD. La Surface potentiellement épandable est estimée à 805,7 ha.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I la plus proche : "Bassin de la Haute Voie à Nangis"(110020084) à 7,4 km du site et les "Mares de la ferme de la grande croix" (110020083) à 2,6 km du parcellaire (au Nord-Ouest de R26).  ZNIEFF de type II la plus proche : "Massif de Villefermoy" (110001318) à 8,2 km du site et à 2,5 km du parcellaire (au Nord-Ouest de R26).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche : "Marais Alcalins De La Grande Paroisse Et De Vernou" (FR3800593) à 23,8 km du site et les "Coteaux Calcaires De Tréchy" (FR3800494) à 4,3 km du parcellaire (au Sud de G16).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans les abords de monuments historiques. Plusieurs parcelles sont situées dans les abords de 3 monuments historiques : - Le Château de la Grange-Bléneau et sa chapelle sur la commune de Courpalay (parcelles C02,C03, C04, C05, C08); - Un silo à grain sur la commune de Courpalay (C05 et C08); - L'église de Montigny-Lencoup (R0).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de QUIERS est concernée par un PPRT(77DDT20130006 - PPRT TOTAL GPN). Le site ne se trouve pas dans le périmètre d'exposition aux risques technologiques présent autour de la raffinerie. En revanche une parcelle s'y trouve en partie (G05 en partie dans le zonage b3). Les prescriptions associées à ce zonage limitent les constructions mais ne concernent pas les activités d'épandages. La commune de BERNAY VILBERT est concernée par le PPRI Yerres (91DDT20080002). Aucune parcelle ne se trouve dans ce zonage.  Le PPRT TOTAL GPN a été approuvé en 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ANDREZEL, BERNAY VILBERT, COURPALAY, LA CHAPELLE-IGER et QUIERS sont dans la ZRE de la nappe de Champigny.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de captage.  3 parcelles (26 ha) sont en partie présentes sur les périmètres de protection éloignée de 2 captages sur les communes de COURPALAY et MONTIGNY-LENCOUP. Aucune ne se trouve dans un périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit sur la commune de l'unité de méthanisation et les communes du plan d'épandage.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La SIC la plus proche du site est "L'Hyèvre de sa source à Chaumes-en-Brie" (FR1100812) à 3,4 km au Nord du site et à 440 mètres à l'Ouest de la parcelle (C08). Les ZPS les plus proches sont le "Massif de Villefermoy" (FR1112001) à 8,2 km au Sud du site et la "Bassée et plaines adjacentes"(FR1112002) à 3,6 km au Sud du parcellaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé sur les communes du site et du plan d'épandage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de forage prévu et le site n'est pas connecté au réseau. La gestion de l'eau est gérée en vase clos via la collecte et la réutilisation des eaux pluviales.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a été construit sur une parcelle en culture (faible enjeu de biodiversité) en dehors de sites Natura 2000 ou d'espaces naturels d'intérêt. Le site n'est pas modifié. Les parcelles recevant du digestat ne sont pas localisées dans un site Natura 2000 ou autre espace naturel d'intérêt. Elles sont constituées de parcelles agricoles cultivées à biodiversité ordinaire. Les épandages de digestat seront réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur et du plan d'épandage, notamment en respectant le calendrier et les distances d'épandage, les doses d'épandage et les conditions climatiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les parcelles du plan d'épandage ne sont pas localisés dans un site Natura 2000 ou attenant à un site.  Le projet amène le remplacement de l'épandage d'engrais minéraux par du digestat et participe à l'amélioration des teneurs organiques des sols et ainsi de leur qualité - en effet, l'apport de digestat intervient sur un parcellaire qui recevait peu ou pas d'apport organique par le passé. Le digestat sera par ailleurs enfoui dans les 12 heures suivant l'épandage.  Il n'y a donc pas d'incidence sur une espèce ou un habitat remarquable.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception de la zone de répartition des eaux de la nappe de Champigny, le site et les parcelles d'épandage sont en dehors des zones sensibles énumérées au 5.2.  Le site ne prélève pas d'eau dans la nappe. Cependant il consomme des eaux pluviales. Il aura une faible incidence quantitative sur cette zone sensible. La fertilisation restera par ailleurs raisonnée, limitant ainsi les impacts qualitatifs à long terme sur cette nappe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà construit.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature des intrants (matières végétales brutes) ainsi que le processus de méthanisation permettent d'assurer l'innocuité du produit à épandre.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, les épandages de digestat seront réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur dont l'arrêté du 10/11/2009. L'épandage de digestat n'engendre donc pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation est liée à la livraison des intrants sur le site et aux épandages du digestat au niveau des parcelles concernées.  La circulation en direction des parcelles remplace en partie la circulation anciennement réalisée pour l'épandage d'engrais minéraux chimiques.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'unité de méthanisation génère du bruit au niveau du site (livraison, manutention, moteurs). Les livraisons et manutentions sont ponctuelles. Les caissons contenant les machines les plus bruyantes sont isolés.  Les épandages sont également source de bruit. Ces épandages ont lieu ponctuellement durant des périodes restreintes dans le temps ce qui limite la gêne occasionnée pour les riverains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La méthanisation désodorise les matières organiques et le digestat est donc peu odorant en comparaison avec du fumier ou du lisier. L'enfouissement du digestat sitôt l'épandage limite la volatilisation d'azote ammoniacal. Le respect des distances d'épandage par rapport aux tiers limite les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site et les épandages génèrent peu de vibrations.</p> <p>Dans le cas des épandages. Elles ne font que remplacer en partie celles associées avant projet à l'épandage d'engrais chimique.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'unité de méthanisation est dotée d'un éclairage. L'éclairage est orienté vers le site et les voies de circulation limitant ainsi les nuisances pour l'environnement proche.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Émissions liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la circulation des véhicules</li> <li>- au stockage et à l'épandage du digestat</li> </ul> <p>Les équipements bénéficient d'un contrôle et d'une maintenance réguliers. Le stockage se fait dans des fosses et une lagune bâchées. L'épandage suivi d'un enfouissement rapide, limite les rejets d'ammoniac lors de l'épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux des toitures sont infiltrées sur site soit au niveau d'une noue, soit au niveau d'un bassin d'infiltration après décantation dans le bassin de décantation. Les eaux de ruissellement des zones imperméabilisées et des voies de circulation sont envoyées vers le bassin de décantation puis le bassin d'infiltration.</p> <p>Les jus des silos sont récupérés dans un collecteur vers un puis pour servir à la méthanisation. En cas de forte pluie et de silos vides, les eaux sont envoyées dans le bassin de décantation puis le bassin d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le digestat solide ou liquide obtenu après méthanisation est intégralement épandu sur les terres mises à disposition par les associés dans le plan d'épandage.</p> <p>Le plan d'épandage comprend 805 ha de surface agricole potentiellement épandable et assure une fertilisation raisonnée des cultures des associés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'unité de méthanisation génère des déchets non dangereux (plastiques, carton) et dangereux (Huiles usagées, chiffons souillés et filtre à huile usagé, charbon actif, produits d'entretien). Les déchets dangereux sont produits en petites quantités et traités par des filières adaptées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de l'unité de méthanisation a engendré le changement de l'usage du sol qui est passé d'agricole à urbanisé.  Le plan d'épandage n'engendre aucune modification de l'usage des sols, qui reste agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres installations industrielles sur la commune de QUIERS et les environs proches de l'unité de méthanisation.

Cumul possible des bruits et des émissions de gaz à effet de serre avec les autres plans d'épandages du territoire.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Site d'exploitation : Le fonctionnement de l'unité de méthanisation génère comme principales nuisances du bruit et de la circulation au niveau du site. Des mesures constructives (isolation des caissons) et organisationnelles (périodes d'activités et de circulation restreintes dans le temps, optimisation des déplacements) limitent ces nuisances pour les riverains.

Epannage : l'épandage du digestat est une activité agricole comme les autres. L'épandage de digestat remplacera en partie les apports d'engrais minéraux sur les parcelles des prêteurs. L'épandage sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément aux programmes d'actions Directive Nitrates national et régional d'Ile de France.

Sur les 834 ha mis à disposition pour l'épandage du digestat, 805 ha sont épandables. Aucun des îlots ne se trouve à l'intérieur ou à proximité d'espaces naturels protégés ou d'intérêt. La gestion raisonnée de la fertilisation permettra de limiter les incidences sur la ressource en eau.

L'optimisation du transport des effluents et l'enfouissement en moins de 12h du digestat permettra de limiter les nuisances de bruit et les émissions de gaz à effet de serre associée à cette activité.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site et le plan d'épandage se trouvent dans une zone à faible enjeu notamment vis-à-vis des milieux naturels. Il respectera les prescriptions de l'arrêté du 10/11/2009. Sur cette base, le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Remarque : la SARL R&D BIOENERGY projette de passer en enregistrement. Un dossier contenant notamment une étude d'incidence sera déposé à cet effet dans le courant de l'année 2022.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Andrezel

le, 13/12/2021

Signature

